

Paris, le 5 janvier 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 38

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES

DELIBERATIONS EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ANNEE 2017 (SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017)

- **Convention : renouvellement du bail « Turbigio »** p. 3
- **Points d'ordre budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2018** p. 4
- **Campagne d'emplois au titre de l'année 2018 : demandes d'ouverture de concours de personnels BIATSS** p. 5
- **Campagne d'emplois au titre de l'année 2018 : demandes d'ouverture de concours d'enseignants et d'enseignants-chercheurs** p. 6
- **Points d'ordre budgétaire, comptable : certification des comptes financiers de la Fondation du Cnam** p. 7
- **Présentation du rapport d'activité 2016** p. 8
- **Remplacement à la commission des moyens – vacance d'un siège - désignation** p. 9
- **Schéma directeur du handicap** p. 10

7-1. Convention : renouvellement du bail « Turbigo »

Sous réserve d'un avis favorable des services de France Domaine, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, approuve à l'unanimité la signature d'un bail sis au 2ème étage du 55 rue Turbigo Paris 3 tel qu'il est joint à la présente délibération.

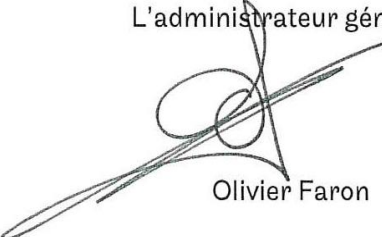
For signature



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

Voir annexe 1 au présent recueil

4-3. Points d'ordre budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2018.

Par 23 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, approuve pour le budget initial 2018 de l'établissement :

- *Les autorisations budgétaires suivantes :*
 - Un plafond d'emploi fixé à 1 678 emplois équivalents temps plein travaillés,
 - Des autorisations d'engagement à 159 948 705€ dont :
 - 115 824 099€ personnel
 - 35 694 036€ fonctionnement
 - 8 430 570€ investissement
 - Des crédits de paiement à 159 055 048€ dont :
 - 115 824 099€ personnel
 - 37 416 329€ fonctionnement
 - 5 814 620€ investissement
 - Des prévisions de recettes à 159 753 506€ dont :
 - 109 034 595€ SCSP
 - 294 819€ autres financements de l'Etat
 - 5 888 805€ autres financements publics
 - 43 524 244€ recettes propres
 - 1 011 043€ recettes fléchées
 - Un solde budgétaire excédentaire de 698 458€.
- *Les prévisions budgétaires suivantes :*
 - Pas de prélèvement sur le fonds de roulement
 - Un résultat patrimonial de 980 744€
 - Une capacité d'autofinancement de 4 624 444€
 - Un apport au fonds de roulement de 33 700€.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Pour amplification



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

5-3. Campagne d'emplois au titre de l'année 2018 : demandes d'ouverture de concours de personnels BIATSS

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, par 22 voix « pour » et 3 abstentions approuve les demandes de publication d'emplois de personnels BIATSS figurant en annexe de la présente délibération.

Pour ampliation

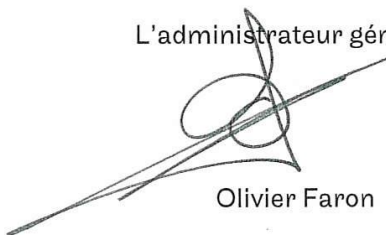


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET



Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

Voir annexe 2 au présent recueil

5-2. Campagne d'emplois au titre de l'année 2018 : demandes d'ouverture de concours d'enseignants et d'enseignants-chercheurs

Le conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, par 22 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, approuve les demandes de publication d'emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs figurant en annexe de la présente délibération.

Pour ampliation



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général



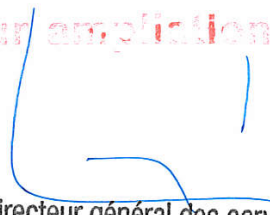
Olivier Faron

Voir annexe 3 au présent recueil

4-2. Points d'ordre budgétaire, comptable : certification des comptes financiers de la Fondation du Cnam.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, approuve par 23 voix « pour » et 2 abstentions, les comptes 2016 de la Fondation du Cnam tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

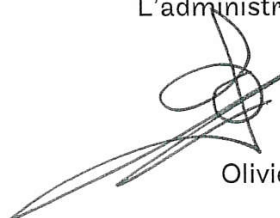
Pour amplification



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général




Olivier Faron

Voir annexe 4 au présent recueil

6. Présentation du rapport d'activité 2016

Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, approuve le rapport d'activité tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Pour amplification

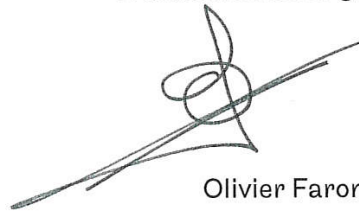


Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général




Olivier Faron

Voir annexe 5 au présent recueil

3. Remplacement à la commission des moyens – Vacance d'un siège – Désignation

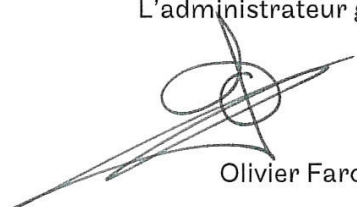
Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, a complété la commission des moyens en désignant à l'unanimité :

* au titre des personnalités extérieures : Mme Christine Bénard.

Pour amptition

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 21 DEC. 2017


L'administrateur général


Olivier Faron


5-4. Schéma directeur du handicap

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2017, approuve à l'unanimité le schéma directeur du handicap tel qu'il a été présenté en séance et tel que joint en annexe à la présente délibération.

Pour emplication

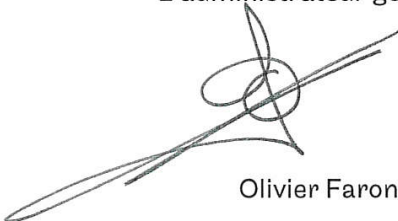


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET



Fait à Paris, le 21 DEC. 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

Voir annexe 6 au présent recueil